



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



HANDICAP AU TRAVAIL : De la réflexion à l'action !

En 2015, la CFDT a lancé auprès des entreprises privées et des services de la fonction publique, une grande enquête nationale sur le regard que vous portez, VOUS, salarié(e)s ou agents, sur le handicap au travail.

La CFDT Provence Alpes Côte d'Azur a été très fortement mobilisée dans cette démarche, et grâce à vous tous qui avez répondu à cette enquête, elle va pouvoir proposer des accords adaptés, des actions et des initiatives permettant l'embauche, le maintien dans l'emploi et l'amélioration des conditions de travail de nos collègues, travailleurs handicapés.

Un grand merci à vous tous !





PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

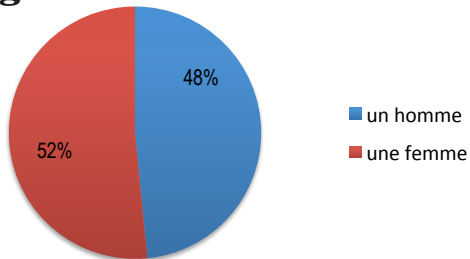
Qui êtes-vous ?

Cette grande enquête nationale a recensé près de **4 000 réponses**.

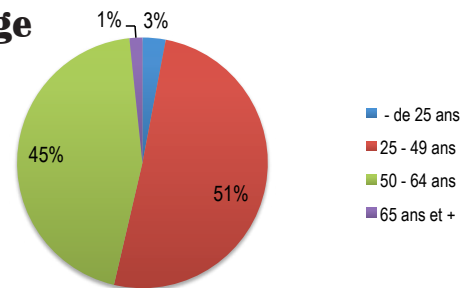
Vous avez été **660 salarié(e)s et agents de la fonction publique** à aider la CFDT PACA dans cette démarche.

Vous êtes issus de tous les secteurs professionnels, publics et privés.

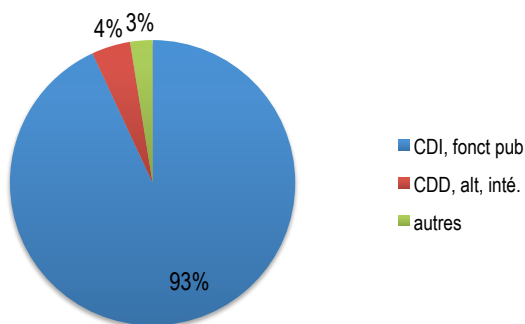
Votre genre



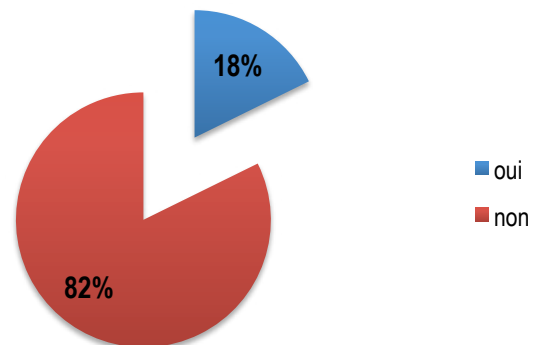
Votre âge



Votre type de contrat



Etes-vous en situation de handicap ou en restriction d'aptitude ?



Sur les 18% à être en restriction d'aptitude vous êtes 62% à bénéficier d'une RQTH.

C'est quoi une RQTH ?

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé C'est à son initiative que le salarié ou l'agent peut engager une RQTH auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Il peut s'adresser à la CFDT pour tout conseil dans cette procédure.

www.paca.cfdt.fr



Votre sentiment face au handicap ?

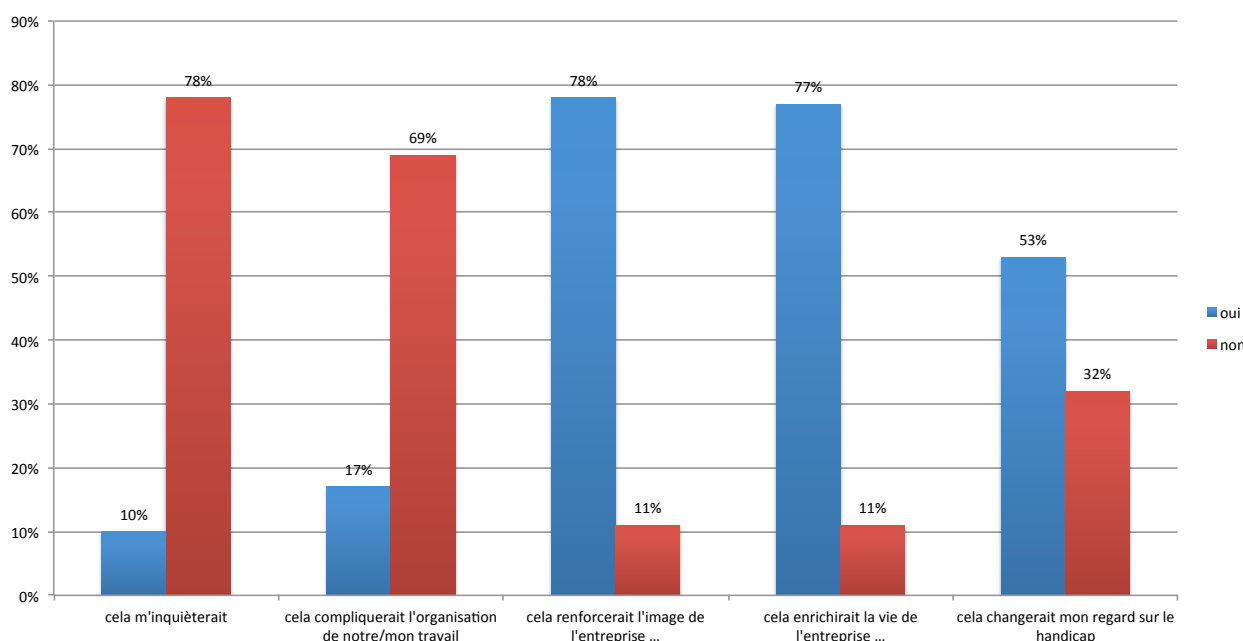


PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Vous êtes 77% à ne pas être inquiets de l'embauche d'une personne handicapée dans votre équipe et à penser que cela enrichirait la vie de votre entreprise ou des établissements de la fonction publique. Vous estimez à plus de 90% que les entreprises et établissements de la fonction publique doivent être solidaires à la prise en charge du handicap, qu'elles doivent insérer des travailleurs handicapés, les maintenir dans leur emploi lorsque le handicap survient en cours de carrière et mieux les accompagner dans leur déroulé de carrière.

A plus de 80%, vous pensez que le handicap d'un salarié n'est pas un frein à l'emploi et que l'important ce sont ses compétences.

Que pensez-vous des affirmations suivantes concernant l'embauche de salariés handicapés dans votre équipe de travail ?



Pour vous, quels sont les acteurs du handicap au travail ?

Vous avez parfaitement repéré les acteurs du handicap qui, à vos yeux, sont :

- Les services ressources humaines et administratifs
- La médecine du travail et/ou le médecin traitant
- Vos représentants CFDT dans toute leur diversité (Délégué du personnel, délégué syndical, Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail...)





**PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les actions de la CFDT

Vos réponses font ressortir que l'insertion professionnelle d'un travailleur handicapé ne peut pas se traduire uniquement par un 'effet de vitrine'. Elle doit aboutir à l'établissement d'un réel rapport 'gagnant-gagnant', évoluer dans un environnement adapté, maintenir un traitement équitable des ressources humaines, aboutir à un engagement de la responsabilité sociale de l'entreprise et prioriser la compétence du salarié travailleur handicapé.

En ce sens la CFDT devra :

- Avoir un rôle de vigilance,
- Communiquer en permanence pour améliorer la connaissance et le regard sur le handicap,
- Veiller à une égalité de traitement en matière de gestion des ressources humaines, et à la reconnaissance du travail des personnes en situation de handicap,
- Développer des formations de préventions diverses : les risques liés au travail, la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discriminations,
- Développer une culture de la prévention,
- Travailler ensemble pour de meilleures conditions de travail (exemple : mobilité, postes de travail, formation, négociation de mesures en faveur du travailleur handicapé, l'information juridique, etc...)
- Agir pour améliorer la prévention et la santé au travail,
- Lutter contre les discriminations et la désinsertion professionnelle.

En conclusion, la CFDT est engagée depuis longtemps sur la question du handicap au travail, notamment dans le cadre de son partenariat avec l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) et au travers de l'investissement de ses militant(e)s au sein du Fond d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).

Votre participation active à cette enquête nous a permis de mettre en évidence de nouvelles pistes de travail.

PUB FORMATION PROFESSIONNELLE

Avant d'engager vos démarches,
faites le point sur votre situation
professionnelle et bénéficiez de
nos conseils personnalisés

PENSEZ AU CEP !

Plus d'informations :

www.fongecif-paca.com
et au 0 805 850 100



CEP + CIF CDD

**Solution positive
pour les salariés**

*Conseil en évolution professionnelle **Congé individuel de formation